



ARGENT

Les fonds qui misent sur les PME

Les FIP et les FCPI permettent de réduire son imposition, non sans risque

Investir dans l'économie réelle et soutenir les entreprises locales : voilà un programme ambitieux, accessible aux épargnants désireux de placer leurs économies au capital des PME françaises. Plusieurs arguments rendent cet investissement attractif.

Tout d'abord, il est encouragé par l'Etat par le biais d'un avantage fiscal. Ce dispositif, appelé «réduction sur le revenu loi Madelin», permet aux contribuables qui souscrivent au capital de certaines sociétés de bénéficier d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à 25 % des sommes investies (pour les versements réalisés depuis le 9 mai et jusqu'à la fin de l'année). En contrepartie, il faut s'engager à conserver ses parts au moins cinq ans.

Autre attrait de cet investissement : le potentiel de performance. Selon l'association professionnelle France Invest, l'investissement dans les entreprises non cotées est le placement le plus rémunérateur sur une longue période. Ainsi, sur les quinze dernières années, la performance annuelle du capital investissement ressort à 11,7 % en moyenne, contre 5,4 % pour l'indice des grandes valeurs cotées, le CAC 40. Pour un particulier, il reste cependant complexe d'investir en direct au capital de PME. Il faut être capable d'identifier les pépites de demain,

s'assurer que l'entreprise identifiée est bien éligible au dispositif de réduction d'impôt et posséder des sommes conséquentes.

Pour jouer les apprentis *business angels* sans y laisser sa chemise, une solution consiste à se tourner

vers des fonds gérés par des professionnels, comme les fonds d'investissement de proximité (FIP) et les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI). Attention, toutefois, les résultats de ces produits sont loin de ceux avancés par France Invest : tout d'abord car ils doivent respecter des contraintes d'investissement ; ensuite car leurs frais sont élevés. Le taux de frais annuel moyen se monte ainsi à 3,50 %-4 % par an !

« Secteurs d'activité matures »

Pour générer de la performance au-delà de l'avantage fiscal, il faut donc faire les bons choix parmi les dizaines de fonds ouverts à la commercialisation chaque année. Pour commencer, il faut sélectionner des sociétés de gestion réputées et actives sur ce secteur depuis de nombreuses années. « *Les acteurs les plus sérieux ont systématiquement une activité auprès d'investisseurs institutionnels en parallèle* », indique Jean-David Haas, cofondateur et directeur général de la société de gestion Nextstage. Chez ce gestionnaire, les fonds fiscaux représentent moins de 25 % de la collecte. « *Nous devons être performants, en misant notamment sur la diversification, c'est une question d'image et de réputation pour l'ensemble de notre activité* », poursuit Jean-David Haas.

Ensuite, il faut garder en tête qu'il existe des fonds plus ou moins risqués. Les produits les plus agressifs vont investir dans des entreprises jeunes (de moins de cinq ans) et pas encore rentables, notamment dans des activités technologiques. On parle alors

de capital-risque. D'autres fonds vont chercher à réduire le risque en privilégiant des entreprises plus matures et déjà établies sur leur marché, c'est le segment du capital-développement. « *Il est possible de générer une plus forte performance sur du capital-risque, mais ces dernières sont plus volatiles alors que les performances des fonds de capital-développement sont souvent plus régulières* », explique Jean-David Haas.

Des fonds vont aussi limiter le risque en intégrant pour partie des investissements dans des PME cotées. « *Sur les fonds fiscaux, nous cherchons avant tout à préserver la performance liée à l'avantage fiscal en réduisant le risque inhérent à tout investissement dans les PME, car les clients sont généralement peu initiés aux mécanismes du "private equity"* [fonds d'actions non cotées], explique Didier Bujon, directeur général du cabinet Equance. *Pour cela, nous privilégions les fonds investissant dans des secteurs d'activité plutôt matures et sur des modèles économiques connus.* »

Ces points validés, il est important de répartir sa mise sur plusieurs millésimes de fonds. En effet, ces produits sont dotés de durées de vie fixes. Ils peuvent donc être amenés à céder leurs participations dans un environnement peu favorable. « *La performance dépend tout autant du millésime du fonds que de la qualité de la société de gestion, car les cycles économiques et financiers impactent inévitablement les résultats des PME* », constate Didier Bujon.

Placements illiquides

Pour calibrer son investissement,

il faut savoir que la réduction d'impôt est calculée sur le montant réellement investi au capital de PME. Or, la plupart des fonds conservent un petit volant de liquidités. De ce fait, la réduction d'impôt réelle varie d'un produit à l'autre. Au sein du FCPI Alto Innovation 2021, elle se monte à 22 % ; Pour le FCPI NextStage Découvertes 2020-2021, c'est 22,5 % ; Il faut compter 23 % pour le FCPI Eurazeo 2021... Cette réduction d'impôt est en outre plafonnée : il est possible d'investir jusqu'à 12 000 euros pour un célibataire et 24 000 euros pour un couple. Ces plafonds se cumulent pour qui investit à la fois dans des FIP et des FCPI, sous réserve de respecter le plafonnement global des niches fiscales de 10 000 euros.

Enfin, il faut rester prudent, car ces placements sont non seulement risqués, mais aussi illiquides. En effet, l'argent est immobilisé pour une durée variable selon les fonds, mais pouvant aller jusqu'à dix ans. Pendant toute cette durée, il sera impossible – sauf accident de la vie – de récupérer ses capitaux. A la sortie, la plus-value est exonérée d'impôt, mais pas de prélèvements sociaux (17,2 %). ■

AURÉLIE FARDEAU

10

C'est le nombre de fonds d'investissement de proximité (FIP) et de fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) dotés du label Relance, lancé par le gouvernement en octobre 2020. Il identifie les fonds qui orientent l'épargne vers le financement de long terme des entreprises françaises. Ces fonds doivent investir au moins 30 % de leur actif dans le bilan d'entreprises françaises, dont au moins 10 % de PME et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI). Parmi les fonds labellisés : Entrepreneurs & Innovation (Entrepreneurs Invest) ou Objectif innovation 2021 (Eurazeo), France Evolution (Sigma Gestion).

**IL EST POSSIBLE
D'INVESTIR
JUSQU'À
12 000 EUROS
POUR UN CÉLIBATAIRE
ET 24 000 EUROS
POUR UN COUPLE**